

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du 22 Novembre 2017**

Compte-rendu sommaire/Procès-Verbal de la séance

L'an deux mille dix-sept et le vingt-deux du mois de Novembre, à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Mazerolles, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. CONDÉRANNE Jean Léon, Maire.

Etaient présents : Mmes et MM CONDERANNE Jean-Léon Maire, PEGUILHE Christian, LAMANE Christian, GOMES Stéphanie, KAHLA-PEGUILHE Isabelle Adjoints, ARIZA François, BORDENAVE Pascal, DARRIBERE Aline, BIGNES Florence, SANTOS Paula, MALE Nathalie et HERALD Xavier conseillers municipaux.

Etaient excusés : LAPEYRE Elizabeth, MOUREU Pierre et LAYAA-LAULHE Christophe.

Date de convocation : le 10 Novembre 2017.

Pascal Bordenave a été élu secrétaire de séance.

Tarification des annonces diffusées sur le panneau lumineux communal

Le Conseil Municipal a délibéré sur les tarifs des annonces diffusées sur le panneau lumineux communal :

- Les annonces seront gratuites pour les associations et pour la propriétaire de l'institut de beauté, le panneau lumineux étant branché à son local commercial,
- pour les artisans et commerçants du complexe médico-commercial de Mazerolles, le prix de l'annonce est de 20€ pour une durée de 15 jours,
- pour les artisans et commerçants de Mazerolles se situant hors du complexe médico-commercial, le prix de l'annonce est de 30€ pour une durée de 15 jours,
- pour les autres artisans et commerçants, le prix de l'annonce est de 60€ pour une durée de 15 jours.

Programme « remplacement des ballons fluorescents » : approbation du projet et financement de la part communale

Le Conseil Municipal a délibéré pour approuver le projet et le financement de la part communale concernant le remplacement des ballons fluorescents. Les travaux s'élèvent à 5 704.74€. La Commune participe aux travaux à hauteur de 2 296.28€ et également aux frais de gestion, qui s'élèvent à 228.19€.

Approbation des nouveaux statuts de la Communauté de Communes des Luys en Béarn

Le conseil municipal a approuvé les nouveaux statuts de la Communauté de Communes qui ont vu l'ajout d'une compétence en matière de politique de la ville.

Point sur les travaux

Travaux salle des sports : Le permis de construire sera déposé en fin de semaine et l'appel d'offres devrait être terminé début Janvier. Les travaux de mise aux normes de la salle débuteraient aux vacances de Février pour une durée de trois mois et l'isolation de la salle des sports commencerait mi-mai.

WC publics de la mairie : la réception des travaux a eu lieu le 10 Novembre 2017.

Voirie : Un plateau surélevé a été réalisé sur la RD 32 par l'entreprise SARL REY-BETBEDER pour un montant de 16 000€ TTC. Au droit de cet aménagement, la vitesse sera réduite à 30km/h.

Les travaux du programme voirie 2017 réalisés par l'entreprise Lapedagne, dont le montant s'élève à 44 000€ TTC sont terminés.

Local technique : La demande de DETR, déposée pour le local technique, n'a pas été obtenue. La demande de subvention sera renouvelée en 2018

Décision Modificative n°1

Le Conseil Municipal a approuvé les mouvements constituant la DM n°1 au budget principal, s'équilibrant en dépenses et en recettes pour chacune des sections tel qu'il est détaillé ci-dessous :

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
2313 (041) : Constructions	2 956,00	2031 (041) : Frais d'études	2 956,00
	2 956,00		2 956,00
Total Dépenses	2 956,00	Total Recettes	2 956,00

Questions diverses

- **Inventaire défense incendie** : un point a été fait sur l'inventaire défense incendie de la Commune.
- **Distribution des containers de tri sélectif** : la prochaine distribution des containers de tri sélectif (bacs jaunes) aura lieu le 16 Décembre, de 10 heures à 12 heures, sur la place derrière la mairie.
- **Chiens errants** : Monsieur le Maire a lu un courriel de la SPA de Pau rappelant qu'elle ne pouvait pas réceptionner d'animaux errants mais qu'elle pouvait au cas par cas voir ce qu'elle pouvait faire pour la Commune.
- **Aménagement de bancs le long de la promenade de la maison de retraite** : La quatrième adjointe, Isabelle Kahla-Peguilhé a présenté le prix de bancs pour les disposer le long de la promenade faite par les résidents de la maison de retraite. Monsieur le Maire a proposé de faire le parcours, accompagné de quelques membres du Conseil Municipal afin de voir réellement les besoins.
- **Incivilités autour du lac** : Monsieur le Maire a fait part à l'assemblée de la réunion qui a eu lieu à la mairie de Momas, avec les différents acteurs concernés par les incivilités se tenant au lac de l'Ayguelongue. La fourniture des barrières, pour en empêcher l'accès aux véhicules, sera à la charge de l'institution Adour-Garonne et la pose serait faite par les communes.

Monsieur le Maire a par ailleurs rappelé que le parcours sportif relevait de sa responsabilité. Il a été décidé que les éléments seront supprimés
De plus, les sentiers autour du lac vont avoir le statut de « sentiers pédestres » et seront de la compétence de la Communauté de Communes des Luys en Béarn.

- **Demande de remboursement de travaux faits par erreur par un administré sur une partie de chemin appartenant à la commune**: Monsieur le Maire a présenté la lettre d'un administré qui avait fait des travaux en 2014, par erreur, sur la partie d'un chemin, appartenant à la commune, et dont il demande le remboursement. Le Conseil Municipal n'a pas souhaité donner une réponse favorable à cette demande. Il a, à cette occasion, rappelé que les travaux sur les voies communales étaient régis par certains principes : ils sont prévus par la commission voirie, signalisation et urbanisme qui, dans un souci d'intérêt général, établit chaque année, une liste des voies communales dont la réfection, en tout ou partie, s'avère nécessaire, ce qui n'est pas le cas de ce chemin.
- **Centre aéré et affaires scolaires** : Monsieur le Premier Adjoint a fait un point sur le centre aéré et le coût que cela représente pour la commune.
- **Subvention exceptionnelle à l'APE de Mazerolles** : une subvention de 350€ a été attribuée à l'association des parents d'élèves pour l'organisation du marché de Noël.
- **Mutualisation de la commande publique** : le Conseil Municipal a fait part de son intérêt pour un groupement de commandes, relatif aux assurances et aux prestations d'entretien et de maintenance des bâtiments, organisé par la CCLB.
- **Dégrèvement de la taxe d'habitation** : les modalités de dégrèvement de la Taxe d'Habitation telles qu'elles sont prévues dans le projet de loi finances 2018 ont été évoquées.
- **Armoire compteur électrique**: Monsieur le Maire a présenté le devis de l'entreprise DLV2S concernant la fabrication et la pose d'une armoire compteur à l'appartement de l'ancienne poste. Des précisions quant à la teinte seront demandées.
- **ONF** : Le Conseil Municipal a délibéré sur les coupes à asseoir en 2018 dans la forêt communale et sur leur destination.
- **Gym douce** : A compter du 10 Janvier 2018, aura lieu à la salle Bordenave, tous les mercredis, de la gym douce, pour les seniors, proposée par le APAS de 10h45 à 11h45.

Vu par nous, Maire de la commune de Mazerolles, pour être affiché le 30 Novembre 2017 à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code général des Collectivités territoriales.

A MAZEROLLES, le 30 Novembre 2017
Sceau de la mairie

Le Maire

Jean-Léon Condéranne